## GRAND CONSEIL NEUCHÂTELOIS - QUESTION

À compléter par le secrétariat général du Grand Conseil lors de la réception du document déposé

Date Heure Numéro Département(s)

11h27 20.360 DDTE

Annule et remplace

Auteur(s): Groupe UDC

Titre : Combien la nouvelle Loi sur le CO<sub>2</sub> va-t-elle coûter aux collectivités publiques ?

## Contenu:

Après trois ans de débats, le vote final concernant la révision totale de la Loi sur le CO<sub>2</sub> a eu lieu le 25 septembre 2020 à Berne. Dès le départ, les principes libéraux régissant notre économie ont été ignorés par cette loi. Pourtant, le succès de la Suisse n'est pas fondé sur des lois paternalistes, mais sur la liberté et la responsabilité personnelle. Aujourd'hui encore, les progrès, y compris en matière de protection de l'environnement, sont réalisés grâce aux investissements des entreprises de taille moyenne dans les nouvelles technologies et les produits innovants.

La Suisse a accompli énormément d'efforts et a réduit ses émissions par habitant, de sorte que les objectifs climatiques de Paris pourraient être atteints d'ici à 2030 sans lois supplémentaires, interdictions ni autres mesures bureaucratiques qui nuisent à notre compétitivité. On le sait, le facteur principal de la hausse des émissions de CO<sub>2</sub> et de la moindre perception des efforts déjà accomplis est l'immigration, qui amplifie les émissions de CO<sub>2</sub>. Une problématique que méconnaît la nouvelle Loi sur le CO<sub>2</sub>.

Les coûts de cette nouvelle loi sont estimés pour la Suisse entre 30 et 40 milliards de francs : 12 centimes de plus à la pompe pour l'essence et le diesel, ce qui peut coûter à une famille 400 francs par an ; le doublement de la taxe sur le CO<sub>2</sub> sur le mazout et le gaz, qui peut coûter 800 francs supplémentaires par an à une famille ; la taxe sur les billets d'avion, qui peut coûter 500 francs supplémentaires par an à une famille.

Ces nouvelles taxes frappent une fois de plus les classes moyennes qui travaillent durement, mais impacteront également les finances des communes et des cantons. Dès lors :

- 1. Combien coûtera au canton de Neuchâtel l'application de la nouvelle Loi fédérale sur le CO2?
- 2. Le canton dispose-t-il d'une estimation du coût de l'application de la nouvelle loi pour les communes neuchâteloises ?

Souhait d'une réponse écrite : NON

Auteur ou premier signataire : prénom, nom (obligatoire) :		
Niels Rosselet-Christ		
Autres signataires (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :	Autres signataires suite (prénom, nom) :